

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2021

L'an deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle à usages multiples de Champdâtre Espace Marc Fleury, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

Mme JACQUOT Florence donne pouvoir à Mme MARCHAND Christine, M. SORDEL Sébastien donne pouvoir à M. SORDEL Philippe

Étai(ent) absent(s) :

Mme JACQUOT Florence, Mme RICHON Hélène, M. SORDEL Sébastien

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation
18/06/2021

**N°27/2021 : ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION N°23/2021 -
VENTE DE LA LICENCE IV**

Date d'affichage
18/06/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

01/07/2021

et publication du :

01/07/2021

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Champdâtre avait acheté le 30/10/2017 par le biais d'une vente aux enchères effectuée par le commissaire-priseur Hugues CORTOT la licence de 4^{ème} catégorie qui appartenait au restaurant « Chez Fred » pour la somme de 3 432 € frais compris.

La licence expirant le 16/10/2022 du fait de sa non-utilisation, le conseil municipal, lors de la séance du 8 avril 2021, avait opté pour sa mise en vente auprès d'une agence immobilière spécialisée.

Après retour de l'agence « Cabinet Licence 4 » domiciliée à Bordeaux, une offre pour un montant de 7 000 € était parvenue et acceptée par la commune le 27 mai 2021 sous la délibération n°23/2021.

Or, suite au désistement du futur acquéreur, le « Cabinet Licence 4 » souhaite contracter directement la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-DECIDE de vendre la licence de 4^{ème} catégorie de débit de boisson à hauteur de 7 000 € au « CABINET LICENCE IV » domicilié à Bordeaux, 88 cours Saint-Louis, présidé par M. Rémi DUDREUIL.

-CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette vente.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDOTRE
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE